

Signature du protocole d'accord « Early Warning System »

Un réseau d'information des entreprises contre les menaces terroristes

Le 6 mars 2009, les ministres de la Justice et de l'Intérieur ainsi que l'Administrateur délégué de la Fédération des Entreprises de Belgique ont signé le protocole d'accord « Early Warning System » entre les secteurs public et privé. Ce faisant, le réseau d'information des entreprises « Early Warning System » contre les menaces terroristes est formellement activé dans notre pays. Selon une procédure fixe, les entreprises et les services publics échangeront des informations afin de protéger au mieux le secteur économique et son personnel contre d'éventuelles attaques terroristes.

C'est sous l'impulsion du Service de la Politique criminelle, en tant que coordinateur de la Plateforme de concertation permanente pour la sécurité des entreprises, que les Services publics fédéraux Justice et Intérieur ainsi que la Fédération des Entreprises de Belgique ont mis sur pied ce réseau d'information. La collaboration entre les secteurs public et privé constitue en ce sens un instrument important dans le cadre d'une politique de sécurité intégrale et intégrée.

Le nouveau carré d'information « Early Warning System » a pour but qu'une entreprise qui voit, par exemple, une voiture s'arrêter devant la porte d'entrée plusieurs jours de suite informe les autorités afin qu'une enquête puisse être menée. Si l'incident s'avère réellement suspect ou si une autre entreprise a constaté les mêmes faits avec le même véhicule, le secteur tout entier peut en être informé grâce au réseau. Par un point de contact central permanent, les responsables nationaux des entreprises entretiennent des contacts avec les services chargés, sur le plan national, de lutter contre le terrorisme. Inversement, en cas de menace générale contre un certain secteur d'entreprises, les autorités en informeront ledit secteur.

Le carré d'information complète les canaux policiers existants : il convient dès lors toujours de signaler les situations suspectes ou les menaces à l'égard d'une entreprise en passant par la police locale. Celle-ci transmettra à son tour les informations aux autorités fédérales, lesquelles en assureront une analyse approfondie, notamment.

L'échange des informations sur tout élément suspect s'effectue à un stade précoce (« early warning »), de sorte que la vraie nature de la menace puisse être rapidement examinée. Le rassemblement des informations permet de placer dans un juste contexte les agissements ou menaces suspects. La plupart de ces agissements suspects n'auront peut-être aucun lien avec une menace grave.

Le réseau d'information ne sert toutefois pas à communiquer systématiquement toutes les menaces ou tous les incidents éventuels concernant l'ordre et la sécurité publics. Le but de ce réseau n'est pas non plus de remplacer la communication normale entre les entreprises et la police locales.

Le réseau est dès lors alimenté à l'initiative tant des partenaires publics que des partenaires privés. Du côté des entreprises belges, la Fédération des Entreprises de Belgique joue un rôle crucial pour la diffusion ciblée des informations. Voici les principaux partenaires du côté des autorités : la Direction générale Centre de crise du SPF Intérieur, la Sûreté de l'État, la Police fédérale, l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace et le Parquet fédéral.

Le système a déjà passé avec succès une phase d'expérimentation et sera par ailleurs régulièrement évalué afin d'en préserver l'efficacité.